

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 30 septembre 2014, affiché le 7 octobre 2014. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 23 septembre 2014, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (arrivé à 19 h 07) - Ludovic SAILLARD - Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON - Nicolas RIPPE - Janine DURET - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Marie-Rose RIZZO a donné pouvoir à Marianne DUBARE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Ludovic SAILLARD Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 18 Votants : 19

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2014 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Décision modificative budget Eau

Jean-Claude GAILLARD expose que les crédits prévus au budget primitif de l'Eau pour l'année 2014 au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » sont insuffisants. Il y a lieu de procéder à des transferts de crédits pour un montant de 97 € afin d'annuler un titre de recettes de 2013.
Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** le transfert de 97 € du compte 6152 « entretien et réparation » au compte 673 « titres annulés ».

Facturation de charges aux associations

Madame le Maire fait part des mauvaises surprises concernant certaines factures d'eau et d'électricité de bâtiments communaux mis à la disposition des associations.

Pour les factures d'eau : André PERRIN expose que l'association des chasseurs de Dortan utilise un point d'eau à Emondeau dans des proportions exagérées (entre 60 et 80 m3 par an), alors que les autres associations utilisent de 5 à 10 m3/an. Un courrier a été adressé au Président resté sans réponse. André PERRIN propose de refacturer une partie de la facture d'eau à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide avec 18 voix Pour et 1 Abstention** la prise en charge maximum de 10 m3 d'eau par an et par local mis à la disposition des associations, le reste des m3 sera à la charge de l'association concernée.

Pour les factures d'électricité : Christophe DAVID-HENRIET a fait une étude sur 20 mois et découvert que les factures de consommation en électricité pour les bâtiments prêtés aux associations varient de 17 € à 175 € pour 2 mois. Toutefois, le bâtiment mis à la disposition de l'association « la Cité Dortanaise » présente des factures d'électricité qui varient entre 212 € et 293 € pour 2 mois. Une rencontre sera fixée avec le Président afin de déterminer la cause de cette surconsommation. Les élus se réservent la possibilité d'appliquer également une prise en charge de la surconsommation d'électricité par les associations. Ce dossier est à suivre.

Impayés de loyers, de redevances d'eau et d'assainissent

Jean-Claude GAILLARD expose que des dettes très importantes ne sont pas recouvrables pour trois administrés habitant la Cité, le Trésorier d'Oyonnax n'ayant plus de solution pour récupérer ces dettes dont les montants s'élèvent à 5 809,55 €, 11 170,34 € et 2 468,89 €.

Il propose de lancer l'instruction de dossiers d'expulsion pour ces trois administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide avec 18 voix Pour et 1 abstention (pour un des trois dossiers)** le lancement des procédures d'expulsion.

Jean-Claude GAILLARD précise que lors du prochain conseil municipal, des dettes seront présentées pour annulation, il s'agit de dettes dont les montants sont trop minimes et ne peuvent faire l'objet de poursuites et de dettes pour des entreprises en faillite.

La commission des finances se réunira prochainement pour étudier les autres cas d'impayés et les actions mises en place.

Subvention au Collège Jean Rostand

Chaque année le collège Jean Rostand sollicite les mairies pour l'attribution de subvention dans le cadre d'un projet pédagogique et culturel « l'Histoire des Arts ». Cette année des élèves de 3^{ème} se rendront en Normandie afin de mieux comprendre le débarquement et d'autres au Parlement Européen de Strasbourg et à Verdun. 10 élèves de Dortan participeront à ce projet. En 2014, la commune a participé à hauteur de 500 €. Madame le Maire propose de reconduire cette subvention pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Collège Jean Rostand, et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget de 2015.

Demande d'aide financière au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour les travaux de restructuration des réseaux d'eau et d'assainissement Rue du Colonel Romans Petit, Rue du Parc et Route de Maissiat

En juillet 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur les demandes d'aides financières au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour les travaux de réseaux humides des rues du Colonel Romans Petit, du Parc et Route de Maissiat. Il s'avère que les termes de cette délibération ne conviennent pas aux services du Conseil Général.

André PERRIN donne lecture du modèle de délibération proposé par le Conseil Général et précise que notre dossier est actuellement à l'étude. Il précise également que l'obtention d'une subvention au titre de l'assainissement est liée à une augmentation de la redevance assainissement. En effet, celle-ci doit être fixée au minimum à 1 €, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque le montant de cette redevance pour notre commune s'élève à 0,81 €. Il est confirmé que les travaux et l'augmentation des tarifs d'assainissement ne seront maintenus qu'en fonction des subventions obtenues et de leurs montants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la reformulation de la délibération du 29 juillet 2014.

Charte d'aménagement et d'accessibilité des arrêts du réseau de transport présentée par la Communauté de Communes Haut-Bugey

Madame le Maire annonce une bonne nouvelle : la commission transport de la CCHB a décidé de lancer une étude sur la faisabilité d'une ligne de transport Dortan-Oyonnax-Nantua avec participation des communes concernées. Elle souligne la volonté de la CCHB d'étudier ce dossier.

Elle expose que l'ex-Communauté de Communes d'Oyonnax, dans le cadre de sa compétence transport urbain, a approuvé en décembre 2013 le schéma directeur d'accessibilité aux personnes handicapées des transports publics. Il préconise des recommandations sur la localisation, l'aménagement des points d'arrêt, etc.

Les élus ont pu étudier la charte proposée par la CCHB et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la charte d'aménagement et d'accessibilité des points d'arrêt.

André PERRIN expose que deux places pour personnes à mobilité réduite ont été créés devant la pharmacie et derrière la mairie. Les administrés qui ne respectent pas ces emplacements s'exposent à recevoir des procès-verbaux.

Par ailleurs, Anne-Marie FEUGIER fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet mené par les membres du CCAS concernant les personnes de 70 ans et plus. En effet, un questionnaire a été distribué à ces personnes pour connaître leur besoin en matière de transport. Le CCAS étudiera la possibilité de prévoir un transport sur Oyonnax un jour dans la semaine.

Rapport d'activités 2013 du Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain (SIEA)

Madame le Maire propose aux élus de tenir à leur disposition le rapport d'activités et le compte administratif de 2013 du SIEA. Ces documents seront consultables à l'accueil de la mairie.

Questions diverses

Trois questions ont été posées par Janine DURET, en voici les réponses :

- 1) Nombre d'enfants utilisant le bus scolaire de midi : 26 enfants utilisent le transport de midi dont 6 à UFFEL.

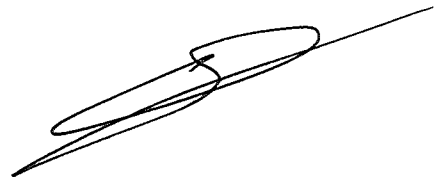
- 2) Distributeur de billets de banque : la pétition a été transmise aux CIC de Lyon, Bourg en Bresse et Dijon, des courriers ont été transmis à la Poste et aux parlementaires. Actuellement seuls 1 parlementaire et 1 conseiller général ont répondu pour apporter leur soutien à la commune de Dortan. Il est décidé de s'adresser à d'autres banques qui pourraient installer un distributeur dans un local communal.
- 3) Suite de la pétition sur l'eau : André PERRIN donne lecture de la pétition signée par les habitants de Sénissiat. Il rappelle que le puits d'Uffel devient obsolète, que le pompage présente une turbidité importante (trop de fer et manganèse). La CCHB est consciente du problème, c'est pour cette raison, qu'une nouvelle canalisation sera installée depuis Mons et reliée au réservoir du Châtelard. Les travaux devraient débuter en 2015 pour se terminer au 31 mai 2015. Dans cette attente, l'eau risque encore d'être colorée, André PERRIN demande aux administrés de prévenir la mairie dès que l'eau est colorée, les services techniques pourront ainsi intervenir rapidement et purger les canalisations.
- En attendant ces travaux, il est décidé d'installer un système de mesure dans le réservoir du Châtelard afin de déterminer la turbidité de l'eau et ainsi contrer l'avis de la CCHB qui maintient que l'eau colorée provient des canalisations défectueuses sur Dortan. Cette installation coutera à la commune 1 000 € par mois.
- Les administrés de Sénissiat demandent une réduction sur la prochaine facture d'eau, les élus comprennent leur saturation mais il n'est pas possible de réduire les factures uniquement pour eux..
- Par ailleurs, certains élus souhaitent que l'accueil téléphonique de la mairie soit plus courtois et chaleureux même si les administrés sont agressifs.
- 4) La route qui relie la 2 x 2 voies et Bouvent à la sortie de Sénissiat, est une route départementale située sur le territoire d'Oyonnax, il est impossible pour la commune de Dortan d'installer un miroir, les utilisateurs devront adresser leur demande au conseil général.
- 5) En ce qui concerne les problèmes d'éclairage public, toutes les demandes d'interventions sont formulées par internet au SIEA qui a passé un marché avec l'entreprise BABOLAT. Cette dernière intervient dans les 15 jours qui suivent la demande d'intervention. Les administrés sont appelés à contacter la mairie en signalant le problème en donnant le numéro du poteau d'éclairage public concerné.

La séance est levée à 20 h 35.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



Le Secrétaire de séance,
Ludovic SAILLARD



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.

